



Discipline Attelage

Règlement du Championnat suisse d'Attelage cat. L (Attelages à un et à deux chevaux)

1. Objectif et but

Promotion de la base de l'attelage.

Sélection de meneurs qualifiés de la cat. L destinés à être encouragés par la FSSE.

2. Conditions générales de participation

Le meneur doit être membre d'une société affiliée à l'une des cinq associations régionales.

Les attelages étrangers (Liechtenstein inclus) au bénéfice d'une licence d'hôte sont pris en considération dans le classement de l'épreuve, mais pas dans celui du championnat suisse L.

Les participants au Championnat doivent être de nationalité suisse et ils ne doivent pas participer à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours.

3. Qualification et épreuve

Chaque concurrent ne peut prendre le départ qu'une seule fois et sur un seul type d'attelage.

Pour se qualifier pour le championnat suisse il faut pour tous les types d'attelage avoir participé à 2 épreuves lors des concours de qualification, dont au moins une épreuve complète.

Les places de qualification sont désignées par les représentants de la discipline Attelage au sein des associations régionales. Les places de qualification sont adaptées annuellement selon les dates des manifestations annoncées dans les délais, respectivement réactualisées après examen de la situation et publiées sur www.fnch.ch sous la rubrique Attelage.

Le championnat de catégorie L est organisée en tant qu'épreuve complète et le programme de dressage est fixé par les représentants de la discipline Attelage au sein des associations régionales.

Le Championnat suisse L se déroule en principe dans le cadre du Championnat suisse d'Attelage ordinaire.

4. Classements

Sont considérés comme classés sur une place qualificative, les meneurs ayant rempli les conditions suivantes:

Epreuve courte:	Avoir terminée le dressage et le parcours d'obstacles
Epreuve complète:	Avoir terminé le dressage, le parcours d'obstacles et le marathon
Réduite:	Avoir terminé le dressage et l'épreuve de terrain combinée

5. Médailles

Les médailles FSSE sont remises aux trois premiers classés du championnat de cat. L.

6. Finances d'engagement, plaquettes, flots et prix

La finance d'engagement est décidée par l'organisateur. Plaquettes et flots à 30% des partants du Championnat suisse L.

7. Entrée en vigueur

Adopté le 14.03.2017 par les responsables de la discipline Attelage au sein des associations régionales ainsi que par le directoire Attelage FSSE.